Hamdine W, Meftah T, Sehki A. 2003. Repartition et statut du guepard (Acinonyx jubatus Schrebert, 1776) dans le Sahara central Algerien (Ahaggar et Tassili). Mammalia 67(3):439-43.

Keywords: 1DZ/Acinonyx jubatus/Ahaggar/Algeria/cheetah/conflict/conservation/depredation/distribution/history/north africa/persecution/poaching/population/range/Sahara/species/status/Tassili/threats

Abstract: Recent data of the presence of the Cheetah (*Acinonyx jubatus* Schreber, 1776) in the central Sahara have allowed to actualize his geographical distribution. Nevertheless, the estimation of population numbers remains vague in the Ahaggar and Tassili n'Ajire's region. The current status of the species in Algeria (according to criteria of the IUCN, 1994) is evoked. A brief analyzes of factors of regressions and the problem of protection of the Cheetah is stated in this study. Although still present in the region, the author considered that the species was on the brink of extinction mainly because of the poaching pressure by local nomads (11 cheetahs officially killed between 1995 and 1998).

Répartition et statut du guépard (*Acinonyx jubatus* Schreber, 1776) dans le Sahara central algérien (Ahaggar et Tassili)

W. HAMDINE

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Département Agronomie, Laboratoire d'Ornithologie et d'Ecologie des Vertébrés, 15000 Tizi-Ouzou, Algérie E-mail: whamdine@yahoo.fr

T. MEFTAH

Agence Nationale pour la Conservation de la Nature (A.N.N), Département de la faune et de la flore, Jardin Botanique du Hamma, B.P. 115 El-Annasser, 16000 Alger, Algérie

A. SEHKI

Institut National de la Recherche Forestière (I.N.R.F)
Wilaya de Tamanrasset, Algérie

SUMMARY

Recent data of the presence of the Cheetah (*Acinonyx jubatus* Schreber, 1776) in the central Sahara have allowed to actualize his geographical distribution. Nevertheless, the estimation of populations numbers remains vague in the Ahaggar and Tassili n'Ajjer's region. The current status of the species in Algeria (according to criteria of the IUCN, 1994) is evoked. A brief analyzes of factors of regressions and the problem of protection of the Cheetah is stated in this study.

RÉSUMÉ

Les données récentes sur la présence du Guépard (Acinonyx jubatus Schreber, 1776) dans le Sahara central nous ont permis de réactualiser sa répartition géographique. Toutefois, l'estimation des effectifs des populations demeure imprécise dans les régions de l'Ahaggar et du Tassili n'Ajjer. Le statut actuel de l'espèce en Algérie (selon les critères de l'UICN, 1994) est évoqué. Une brève analyse des facteurs de régression et le problème de la protection du Guépard sont évoqués.

KEY WORDS Cheetah, distribution, Sahara, status, protection.

INTRODUCTION

D'après l'UICN (1999), le guépard (Acinonyx jubatus Schreber, 1776) demeure une espèce «vulnérable» dans l'ensemble de son aire de répartition et particulièrement dans les régions désertiques, où il est soumis à des conditions climatiques rudes et durables. La population Nordafricaine se retrouve dans une situation alarmante (Cuzin 1996). En effet, le guépard est de plus en plus chassé par les nomades en raison des dégâts occasionnés sur leur cheptel ovin, caprin et sur les jeunes dromadaires.

En Algérie, le guépard demeure peu connu et les connaissances scientifiques qui le concernent remontent au XIX° siècle. Le guépard se rencontrait alors régulièrement depuis les hautes montagnes du Sahara central jusqu'aux secteurs de l'Atlas saharien (Pomel 1856; Loche 1867; Lataste 1885; Joleaud 1927; Heim de Balsac 1936). De nos jours, l'aire de répartition du guépard est en constante régression et se réduit aux massifs montagneux de l'Ahaggar et du Tassili n'Ajjer (Dupuy 1967; De Smet 1989; Kowalski et Rzebik-Kowalska 1991). Depuis la synthèse de Nowell et Jackson (1996) concernant le statut de l'espèce en Afrique du Nord, de nouvelles observations et

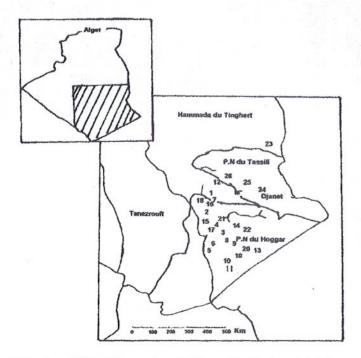


Fig. 1. – Répartition géographique du Guépard (*Acinonyx jubatus* Schreber, 1776) en Algérie. Fig. 1. – Geographical distribution of Cheetah (*Acinonyx*

jubatus Schreber, 1776) in Algeria.

des captures de l'animal ont été effectuées dans les différentes stations du parc national de l'Ahaggar (450000 km2) et du parc national du Tassili (80000 km2). L'Ahaggar, le plus grand massif montagneux du Sahara central, s'étend du désert du Tanezrouft à l'Ouest jusqu'au Tassili n'Ajjers à l'Est. Le Tassili est un vaste plateau gréseux au relief accidenté qui s'étend depuis les frontières de la Libye et du Niger à l'Est, jusqu'aux monts d'Amguid à l'Ouest.

Dans le cadre d'un programme régional sur la réhabilitation et la conservation du Guépard élaboré entre l'UICN et l'ANN (Agence Nationale pour la Conservation de la Nature) cette note vise à actualiser le statut du guépard en Algérie, et à préciser les facteurs de régression de l'espèce et les entraves à sa protection.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

La majorité des données présentées dans cette étude ont été récoltées au cours de nombreuses missions réalisées entre 1996 et 2000 dans les parcs nationaux de l'Ahaggar et du Tassili n'Ajjer (fig. 1). Nous avons essentiellement prospecté la région du Tourha à 200 km au nord-est de Tamanrasset (dans le parc national de l'Ahaggar) et la région de Zaouatallas à 150 km au sud-est de Djanet. Ces deux régions, où la pression humaine demeure relativement limitée, représentent les derniers refuges de l'espèce en Algérie. Ces données comportent des observations nouvelles faites par les auteurs et des données inédites recueillies auprès des agents de l'Office du Parc National de l'Ahaggar (O.P.N.A), de l'Office du Parc National du Tassili (O.P.N.T) et de l'Institut National de la Recherche Forestière (I.N.R.F). La plupart de ces données consistent en observations indirectes, d'autres concernent des animaux trouvés morts ou tués, dont certains ont été naturalisés. Nous avons aussi repris les données bibliographiques de la période 1970-1990 (De Smet 1989; Seddiki 1990; Kowalski et Kowalska 1991). Le statut actuel du Guépard en Algérie a été évalué en tenant compte des critères définis par l'UICN en 1994 (Nowell et Jackson 1996).

RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

La majorité des mentions concerne des animaux tués par les nomades en transhumance dans la région (tabl.1). Les traces d'activité de l'animal sont le plus souvent des empreintes fraîches observées sur un substrat meuble et des fèces récoltées aux pieds des arbres isolés (*Tamarix articulata* et *Acacia raddiana*). Les résultats des prospections et des observations sont notés dans le tableau 1.

La plupart des données proviennent de l'Ahaggar où le guépard demeure assez fréquent. La principale zone d'observation se situe entre les 23°-26° de latitude Nord et les 5°-7° de longitude Est (fig. 1). Les environs d'Arechchoum et Aghefsa au centre, Tahalgha et Oua – Helledjen au sud, Anhef à l'est, Atakor à l'ouest et Tefedest, Torha et Amadghor au nord, représentent les zones de prédilection de l'espèce. Dans la région du Tassili, seules quatre mentions du Guépard ont été rapportées entre 1981 et 1998, notamment dans la région de Zaoutallas. Toutefois, de nombreux témoignages indiquent la présence de l'espèce entre Ideles et Djanet, région très riche en pâturage dans les lits d'oued, et assez fréquentée par la Gazelle dorcas (Gazella dorcas), la proie préférentielle du guépard dans le Sahara (De Smet 1989; Dragesco-Joffé 1993).

Compte tenu des vastes régions du Sahara central fréquentées par le guépard, il est difficile d'évaluer l'effectif de la population. D'après Nowell et Jackson (1996), De Smet, (1989) l'estimait à une « douzaine d'individus » répartis dans les hautes montagnes du Sahara central. Ce nombre doit être réévalué, particulièrement dans la région de l'Ahaggar où l'estimation minimale est de 30 à 40 individus. La rareté des données dans la région du Tassili n'Ajjer laisse supposer que le nombre d'individus y est faible. D'après les critères de l'UICN (1994), la population algérienne de guépard rentrait dans la catégorie des espèces au bord de l'extinction, « critically endangered », critère D « effectif de l'espèce très probablement en dessous de 50 animaux reproducteurs». En Algérie, le guépard figure sur la liste des espèces protégées (décret n° 83-509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées).

La régression des populations de guépards dans le Sahara central et méridional résulte d'une interaction entre facteurs naturels et humains. Les périodes de sécheresse qui ont marqué la décennie 1980-1990 dans le sud algérien ont diminué fortement la productivité des milieux et par voie de conséquence les populations des espèces proies, notamment les gazelles et les mouflons. Ceci a engendré une augmentation des attaques sur le cheptel caprin et camelin avec déplacement des zones de chasse habituelles, où le guépard était relativement protégé, vers des régions à plus forte occupation humaine. De plus, la dégradation des milieux naturels par le surpâturage, les coupes de bois, et l'installation des campements de nomades dans les zones de transhumance telles que, les lits d'oued, les dayas et les gueltas, a renforcé la diminution de leur productivité et une réduction des territoires où les populations de guépards pouvaient jusqu'alors trouver une certaine quiétude.

Mais le facteur prépondérant de régression des populations de l'espèce dans ces milieux désertiques demeure la chasse illicite ou le braconnage. Les nomades et les Touaregs en transhumance, ne tolèrent pas la présence de l'animal autour de leur campement et n'hésitent pas à l'abattre dès qu'il s'approche ou s'attaque à leur cheptel. Entre 1995 et 1998, près de onze individus ont été abattus dans les régions concernées. Par ailleurs, certains témoignages rapportent que le guépard est chassé par les Touaregs pour être consommé, de façon différente selon les tribus. La peau et les ossements sont utilisés dans les pratiques rituelles de sorcellerie. En outre, le développement des moyens tels que les voitures tout terrain, l'ouverture de nouvelles pistes vers les régions isolées et l'utilisation des armes à feu modernes ont augmenté sensiblement la pression de chasse exercée par la population autochtone.

Si la législation nationale en matière de protection des espèces animales et végétales est globalement favorable, son application est loin d'être satisfaisante. En effet, certaines personnalités algériennes et étrangères (venues du Moyen Orient) continuent de transgresser cette législation en organisant des chasses intensives des espèces menacées dans les milieux désertiques. Les gestionnaires des aires protégées n'ont pas toujours les moyens matériels et le pouvoir de décision pour faire appliquer la réglementation en vigueur.

TABLEAU 1. – Chronologie des observations du Guépard (*Acinonyx jubatus* Schreber, 1776) de 1973 à 2000 dans la parc national de l'Ahaggar et le parc national du Tassili.

TABLE 1. - Chronology's observations of Cheetah (Acinonyx jubatus, Schreber, 1776) from 1973 to 2000 in national park of Ahaggar and national park of Tassili.

Région	Date d'observation	Lieu ou station	Nature des observations	Coordonnées de la station	Références
Parc National de l'Ahaggar	1973 (1)	Atakor	2 indiv. tués	24°13'N, 6°45'E	Kowalski et Kowalski1991
	1974 (2)	Tazrouk	1 indiv. tué	23°26'N, 6°16'E	I.N.R.F
	1981 (3)	Hoggar	traces d'activité	22°-24°N, 5°-8°E	DeSmet, 1989
	1984 (4)	Oued Telouhet	1 indiv. tué	23°50N, 6°12'E	O.P.N.A
	déc. 1989 (5)	Tefedest	1 femelle et 2 petits	24°-25°N, 5°15'-5°45'E	Seddiki, 1990
	oct. 1993 (6)	Tefedest	1 indiv. obs.	24°-25°N, 5°15'-5°45'E	Į.N.R.F
	1995 (7)	Ajerar	1 indiv. tué	24°7'N, 3°34'E	I.N.R.F
	1996 (8)	Tahalgha	1 indiv. tué	22°40'N, 4°34'E	présente étude
	mars 1997 (9)	Tahalgha	1 indiv. tué	22°40'N, 4°34'E	//
	juillet. 1997 (10)	Oued enki	4 indiv. obs	25°10'N, 7°46'E	//
	juillet. 1997 (11)	Oued enki	02 peaux récupérées	25°10'N, 7°46'E	I.N.R.F
	août 1997 (12)	Atakor	cadavre d'un individu	24°13'N, 6°45'E	
	nov. 1997 (13)	Oued Iherir	traces d'activité (crottes)	25°30'N, 8°25'E	//
	mars 1998 (14)	Aghefsa	4 indiv. tués	22°49'N, 8°26'E	//
	mars 1998 (15)	Tohra	1 indiv. tué	23°56'N, 5°37'E	//
	avril 1999 (16)	Imadouzène	1 indiv. obs.	23°15'N, 5°38'E	//
	août 1999 (17)	Ideles	2 indiv. obs.	23°50'N, 5°55'E	//
	oct. 1999 (18)	Tin tarabine	1 femelle tuée et naturalisée	23°9′N, 6°50 E	Ecomusée de l' O.P.N.A
	déc. 1999 (19)	Oued Ahetes	2 indiv. obs.	25°15'N, 3°20'E	//
	sept. 2000 (20)	Oued Toufedet	cadavre d'un individu	22°41'N, 5°16' E	Ecomusée de l' O.P.N.A
	oct. 2000 (21)	Oued Telouhet	1 femelle tuée	23°50'N, 6°16'E	Ecomusée de l' O.P.N.A
	nov. 2000 (22)	Oued Tanget	8 indiv. obs.	22°48'N, 6°19'E	//
Parc National du Tassili	1981 (23)	Zaouatallas	1 indiv. obs.	24°52'N, 8°26'E	O.P.N.T
	nov. 1997 (24)	Tagrina	Traces d'activité	21°1′N, 6°15′E	présente étude
	avril 1998 (25)	Djanet	1 indiv. tué	24°34'N, 9°29'E	O.P.N.T
	1998 (26)	Zaouatallas	crâne d'un individu	24°52'N, 8°26'E	Ecomusée de l' O.P.N.T

CONCLUSION

Le guépard (Acinonyx jubatus Schreber, 1776) est toujours présent dans les régions de l'Ahaggar et du Tassili n'Ajjer. L'estimation précise de ses effectifs est difficile à établir en raison des vastes territoires fréquentés par l'animal. Il est soumis à une importante pression de chasse par les nomades de la région. D'après les critères de l'UICN (1999), le guépard peut être considéré comme menacé, voire au bord de l'extinction, en Algérie.

Un vaste programme d'action régional coordonné par l'UICN sur «la biodiversité dans les régions arides» vient de débuter. Il vise, entre autre, la protection et la réhabilitation du guépard dans les deux parcs nationaux algériens. Des actions urgentes et prioritaires sont proposées:

 création de trois réserves intégrales (Tefedest et Serkout, dans l'Ahaggar et Zaoutallas au Tassili);

- renforcement de la connaissance de l'état actuel des populations et à moyen terme, étude de la structure des populations;

Une solution rapide d'indemnisation des éleveurs s'impose, afin d'enrayer les destructions directes.

- Enfin, une collaboration avec la réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré au Niger serait judicieuse et permettrait une meilleure préservation des derniers guépards du Sahara central.

Remerciements

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à tous les agents et guides du Parc national de l'Ahaggar et celui du Tassili pour nous avoir accompagnés sur terrain au cours de nos nombreuses expéditions dans la région. Nos remerciements s'adressent à l'administration de l'A.N.N et de l'UICN pour leur aide matérielle et financière.

REFERENCES

- CUZIN, F., 1996. Répartition actuelle et statut des grands mammifères sauvages du Maroc. *Mammalia*, (60), 1: 101-104.
- De Smet, K.J.M., 1989. Studie von de verspreiding en bitoopkeuze van de grote Mammalia in Algerije in het kader van het natuurbehoud. Thèse Doct. Rijksuniversiteit Gent, 355 p.
- Dragesco-Joffé, A., 1993. La vie sauvage au Sahara. Ed. Delachaux et Niestlé, Paris.
- DUPUY, A., 1967. Répartition actuelle des espèces menacées de l'Algérie. *Bull. Soc. Sci. nat. phys. Maroc*, 47: 355-386.
- HEIM dE BALSAC, H., 1936. Biogéographie des Mammifères et des Oiseaux de l'Afrique du Nord. Bull. Biol. France/Belgique, 21 (Suppl.): 1-466.
- JOLEAUD, L., 1927. Constantine et l'Algérie orientale. Géographie physique, géologie, biogéographie. C.R. Ass. fr. Avanc. Sci., sess. Constantine, 136 p.
- KOWALSKI K. et B. RZEBIK-KOWALSKA, 1991. Mammals of Algeria. Wroclaw, 370 p.
- Lataste, F., 1882. *Mammifères nouveaux d'Algérie*. Le Naturaliste, Paris, 183 p.
- LOCHE, V., 1867. Histoire naturelle des mammifères. In: Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842. Sciences physiques, zoologie, Paris: 1-123.
- NOWELL K. et P. JACKSON, 1996. Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN, Gland, Switzerland.
- POMEL, A., 1856. Note sur la mammalogie de l'Algérie. C.R. Acad. Sci. Paris, 42: 652-655.
- SEDDIKI, D., 1990. Contribution à l'étude des mammifères et des oiseaux du massif du Tefedest, Ahaggar. Thèse Ing. Agro. I.N.A. Alger, 130 p.
- U.I.C.N, 1999. IUCN Red list categories. Gland, Switzerland.